

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 7 Prairial.

(Ere vulgaire.)

Jeudi 26 Mai 1796.

*Nouveaux changemens dans le ministere de la maison d'Autriche. — Ordre donné au général Wurmsér de retirer quatre mille hommes de son armée pour renforcer celle de Beaulieu qui est sous Mantoue. — Troubles occasionnés dans differens départemens par les Jacobins. — Ordre de l'échange des assignats. — Formation d'une commission pour examiner la trésorerie nationale.*

## AUTRICHE.

De Vienne, le 3 mai.

Il vient d'y avoir de grands changemens dans le ministere. Le baron de Thugut, ci-devant ministre des affaires étrangères, a été nommé ministre du cabinet; le comte de Lehrbach lui succède dans le département des affaires étrangères; le comte de Rothenhan, chancelier de cour, est nommé ministre des conférences; & le comte de Colloredo grand chambellan.

Les événemens inattendus du Milanais ont déterminé la cour à faire passer en toute diligence à l'armée de Beaulieu toutes les garnisons non-seulement du Tyrol, mais encore les troupes de la Stirie, de la Carinthie, de la Carniole, &c. On craint même qu'elles n'arrivent pas à tems pour arrêter l'impétuosité française, dont on redoute les suites.

## TYROL.

D'Inspruck, le 4 mai.

Tous les régimens autrichiens qui servent en Italie avoient laissé leurs dépôts dans le Tyrol; ils viennent de recevoir l'ordre de joindre sur-le-champ leurs corps respectifs. Les projets ultérieurs des Français sont si incertains qu'ils laissent également dans l'inquiétude & nos contrées, & l'Istrie & toute l'Italie. Suivant des lettres reçues du Milanais, l'armée française du général Buonaparte prend quelques momens de repos après les fatigues d'une campagne mémorable par ses succès.

La cour de Vienne, alarmée de ces succès, a envoyé, dit-on, au général Wurmsér l'ordre de détacher 4000 hommes de son armée pour renforcer celle de Beaulieu, retirée sous Mantoue; & en même-tems elle fait passer six bataillons tirés de la Hongrie pour la même destination. Afin de hâter la marche de ces troupes, il a été or-

donné de les faire suivre par des charriots qui portent leurs armes & leurs bagages.

S'il faut en croire un bruit qui s'accrédite de jour en jour, les cours de Turin & de Florence, détachées de la coalition, ne doivent pas s'en tenir à une neutralité qui ne convient plus à la république française, victorieuse de ses ennemis. La paix avec le roi de Sardaigne ne laisse aucun doute à cet égard vis-à-vis des Français; mais on ajoute que le gouvernement français a fait demander au gouvernement toscan de ne plus donner un asyle partial dans ses ports à l'escadre anglaise, qui a été jusqu'ici visiblement protégée, même dans ses violences maritimes contre les corsaires français jusques dans le port de Livourne.

Il résulte de la situation actuelle des états d'Italie, qu'ils se verront obligés les uns après les autres à renoncer même à l'apparente neutralité dont ils faisoient profession, s'ils veulent éviter d'avoir les Français pour ennemis & pour vainqueurs.

## FRANCE.

De Paris, le 6 prairial.

Le louis est encore remonté & a été porté hier à 12 mille livres. On a affecté de répandre que les remboursemens en mandats ne pourroient pas se faire avec la facilité annoncée; cependant tout se dispose pour cette opération, & il paroît constant qu'elle n'éprouvera aucun retard.

Lebois, auteur du journal jacobin de *l'Ami du Peuple*, est rendu à la liberté.

Le *Journal des Hommes Libres* ne paroît pas depuis trois jours; les scellés sont sur ses presses. On prétend que c'est pour un autre ouvrage de son auteur, qui avoit pour titre: *les Souvenirs d'un Démocrate*.

Le bruit court en ce moment que Paré, commissaire du pouvoir exécutif auprès du département de la Seine, a été destitué, & remplacé par Desmousseaux, ancien procureur de la commune de Paris, qui a montré dans cette place du courage & d'excellens principes.

Les brigands sentent renaître leur confiance en apprenant les mouvemens qui commencent à s'annoncer dans les départemens. Hier, dans quelques quartiers, on lisait à des groupes le mémoire de Drouet. On avoit craint des mouvemens à Arras; ils sont apaisés. A Amiens, dans la nuit du 17 au 18, le mot d'ordre étoit *peuple, opprimé, révolution*. Celui du 21 au 22 étoit *intrigans, démarqués, chassés*. A Sisteron le 15 floréal, les jacobins ont attaqué les citoyens paisibles. Forestier, commandant de la place, a prêté publiquement dans la bourgeoisie de Rubais le serment de vivre & de mourir jacobin. A Tarascon, tous les bons citoyens ont été forcés d'abandonner la ville. Les brigands y sont absolument les maîtres & s'y portent à tous les excès.

Jamais peut-être l'opinion publique des Français ne s'est montrée d'une manière moins équivoque que dans ce moment de crise. La haine pour les jacobins, la crainte de retomber sous leur domination, la joie d'en être affranchis par la sagesse & la vigilance du gouvernement, se sont manifestés par tout avec éclat aux premières nouvelles de la conspiration. Le vœu général du peuple a dirigé presque uniformément les mesures des administrations. Le département de la Marne s'est distingué surtout par un arrêté plein de sagesse, qui mérite d'être annoncé dans tous les journaux. Les excellens administrateurs de ce département ont fait un appel à tous les bons citoyens, se sont établis en permanence & ont donné les ordres les plus précis de faire surveiller les étrangers, les vagabonds & surtout les anarchistes, qui là, comme ici, levoient depuis quelques jours une tête audacieuse, & se sont, après la découverte de leurs projets, replongés dans leurs souterrains. A la suite de cette adresse, est une proclamation des mêmes administrateurs, à l'effet d'instruire le peuple des dangers qu'il a courus, & des précautions que ses magistrats ont prises pour en prévenir de nouveaux.

« Citoyens, est-il dit dans cette proclamation, ce n'est pas dans le sang & dans la boue qu'une république se fonde; elle s'éleve par le courage & ne se conserve que par les vertus.

» Défiez vous de ces hypocrites qui, caressant vos douleurs passagères & vos ressentimens, accusant le gouvernement actuel des maux du régime déceuvral, vous invitent à changer de position. Ils sont vos assassins, ceux qui veulent vous conduire de révolution en révolution.

» Ils sont vos ennemis implacables, ceux qui, las de ne plus vous opprimer, veulent renverser les magistrats nommés par vous, pour se mettre à leur place, pour vous vendre l'exécution des loix, &c....

» Vos ennemis sont ceux qui, gorgés de vin & altérés de sang, soupirent hautement après l'infame constitution qui vouloit remettre en vigueur les scélérats déjoués par le gouvernement ».....

Si la conspiration de Babeuf est une conspiration royaliste, comme l'ont découvert quelques bouffons politiques, le gouvernement peut être assuré que la nation ne veut pas plus le royalisme que l'anarchie. Elle veut évidemment un gouvernement, parce que sans cela il n'y a ni paix ni sûreté; elle veut un gouvernement juste & sage, parce que sans cela il n'y a ni liberté ni bonheur.

*Ordre de l'échange des assignats.*

1°. Les bureaux d'échange seront établis à Paris chez tous les notaires & les douze percepteurs des contributions; ils seront ouverts le 16 du présent mois de prairial, & les jours suivans jusqu'au 25 inclusivement, le matin depuis neuf heures jusqu'à une heure après midi, & le soir depuis trois heures jusqu'à sept.

2°. Les assignats seront échangés suivant l'ordre de leur valeur, ainsi qu'il suit :

Le 16, les assignats de 10,000 francs. Chaque citoyen qui se présentera, portera trois assignats dans la séance du matin, & 15 ou 30 dans la séance du soir.

3°. Le 17, les assignats de 2000 francs. Chaque citoyen qui se présentera, portera 15 assignats dans la séance du matin, & 75 ou 150 dans la séance du soir.

4°. Le 18, les assignats de 1000 francs. Chaque citoyen qui se présentera, portera 15 ou 30 assignats dans la séance du matin, & le soir 75, 150 ou 300.

5°. Le 19, les assignats de 750, 500, 400, 250 & 125 francs. Chaque citoyen qui se présentera, réunira ses assignats de la même coupure; & pourra pour cela présenter en même-tems les différentes coupures; il portera celles de 15 mille ou de 30 mille francs dans la séance du matin, & 75 mille ou 150 mille francs, dans la séance du soir.

La journée du 20 sera réservée pour les versemens à faire à la trésorerie nationale.

6°. Le 21, les assignats de 10,000 francs. Chaque citoyen en présentera, mais il pourra aussi se contenter d'en présenter un seul, en donnant 5000 francs de plus en assignats de 2000 francs & de 1000 francs, dans la séance du matin; le soir on échangera des assignats de 1000 francs à toutes concurrences, pourvu qu'on les présente par paquets de 15 mille francs, ou multiples de la même somme.

7°. Les 22 & 23, les assignats de 2000 & 1000 francs. Chaque citoyen présentera la valeur de 15,000 ou 30,000 francs, dans la séance du matin, & le soir, telle somme plus forte qu'il trouvera plus convenable, pourvu qu'elle soit présentée par paquets de 15 mille francs, ou multiples de cette somme.

8°. Le 24, les coupures de 750, 500, 400, 250 & 125 francs. Chaque citoyen présentera la valeur de 750 francs ou les multiples de cette somme, le matin & le soir, les liant chacun dans un paquet particulier.

9°. Le 25, les assignats de toutes valeurs, supérieurs à 100 francs; à la charge par les citoyens qui présenteront des coupures, de fournir 750 francs à la fois, ou 7,500 & 15,000 francs en assignats de 1000, 2000, 10,000 francs.

10°. Les citoyens qui auront échangé un paquet de leurs assignats, pourront aller dans un autre bureau dans le même; en prenant le dernier rang à la file. La célérité & la sûreté de l'échange exigeant que l'ordre ci-dessus soit observé sans aucune exception, les citoyens

sont invités à s'y conformer & à s'entraider réciproquement, pour que le succès en soit complet.

Sigué, CARNOT, président.  
LACARDE, secrétaire-général.

*Des cérémonies publiques et des honneurs du Panthéon.*

On a fait la proposition de transporter au Panthéon les cendres de Descartes : cette proposition a été ajournée au conseil des cinq cents ; le dirai-je ? elle y a été combattue. La même voie qui s'est élevée pour défendre l'entrée du Panthéon à Descartes, a osé insulter aux cendres d'un philosophe que la reconnaissance de son siècle a déposés dans ce lieu. Il est humiliant pour nous que nous ne puissions parler d'un grand homme, sans déceler notre petitesse. Une sorte d'indifférence publique accueille ces propositions. On se demande d'abord quel est ce genre d'honneur qu'il est question d'accorder à ceux que le genre-humain doit regarder comme ses bienfaiteurs ; c'est l'honneur d'occuper une place à côté de celle que souilloient tout-à-l'heure les restes d'un homme qui fut la honte de Pharamité, de Marat. Vous qui prétendez juger les grands hommes, humiliez-vous donc en songeant combien peu vous pouvez pour leur gloire & ce qu'ils ont fait, eux, pour la gloire de leur patrie. Mais quoi ! ce n'est pas seulement le peu d'intérêt attaché à l'honneur que vous déférez, qui porte de la sécheresse dans cette discussion. Une pensée plus profonde vient affliger l'âme. Epuisez votre imagination pour rendre aux hommes de génie des honneurs funèbres dignes d'eux ; ah ! je vous applaudis ; mais veillez donc enfin à ce que les autres hommes ne soient pas portés sans honneur & sans intérêt à leur sépulture. C'est un devoir sans doute d'honorer le mérite qui n'est plus ; mais c'est un devoir bien plus sacré de respecter l'humanité. Pourquoi voulez-vous qu'un sentiment de vénération s'éveille à l'aspect des cendres de tel homme célèbre, dans le cœur de ceux qui n'ont pas même approché de la fosse où reposent leur ami, leur père, & qui n'ont pas suivi d'un dernier regard ces restes dont ils alloient être à jamais séparés. Ah ! je le conçois bien, que les imaginations soient si arides, lorsqu'on parle de ces pompes publiques ; l'esprit n'invente rien, quand le cœur est desséché ; tout se tient dans les institutions morales ; elles nous manquent toutes à la fois. Jugez-vous qu'il soit tems de les réparer ? Oui, sans doute, il en est tems ; l'heure vous presse, vous n'avez pas un moment à perdre. N'importe par où vous commenciez, occupez-vous des mœurs ; rendez au peuple les sentimens qu'il a perdus ; bannissez d'abord l'immoralité qui se trouve dans plusieurs de vos loix.

Sous le gouvernement révolutionnaire, les tyrans nous ont donné une morale & une législation toute révolutionnaire. Je puis voir relever les monumens qu'ils ont abattus ; je puis voir reparoître l'industrie & les arts qu'ils ont si long-tems avilis ; mais la morale, la morale d'un peuple, comment peut-elle renaître ? On me parle de fêtes & de nouvelles institutions ! Eh ! que m'importent ces fêtes où vous ne m'offrez rien qui ne me rappelle le deuil, rien qui ne me rappelle un vice de notre législation. J'irai voir la fête de la jeunesse, quand son éducation ne sera plus abandonnée au hasard & au torrent des mauvais exemples qui l'entraînent. J'irai voir la fête de la vieillesse, quand mes yeux ne craindront plus d'y rencontrer les vieillards que vous dépouillez pour les fautes

de leurs enfans. J'irai voir la fête du travail, quand je verrai la propriété qui en est la fille à l'abri des vexations révolutionnaires. Vous me parlez de fêtes. . . . Ah ! de long-tems nous n'aurons à célébrer que des fêtes funéraires. Pourquoi ne s'élève-t-il pas parmi nous quelques monumens, quelques simples inscriptions qui consacrent nos regrets pour tant de victimes ? Pourquoi les dévouemens qu'inspira l'amitié, l'amour conjugal, la piété filiale, l'héroïsme maternel, ne sont-ils point encore racontés dans une inscription qui appelle les époux, les fils & les pères, & qui leur fasse dire l'un à l'autre : tel je serois pour toi si la tyrannie menaçoit tes jours. — Rendez hommage à la valeur qui nous donne des victoires ; mais à côté du monument que vous lui consacrez, élevez-en un pour la vertu qui sut affronter la tyrannie & mourir pour ce qu'elle aimoit.

Que nous sommes pauvres en institutions ! Nos tyrans avoient en faire pour l'épouvante, & nous ne pouvons en concevoir pour exciter la vertu. Cependant, puisque nous voulons renouveler pour nos grands hommes ce jugement que l'Égypte prononçoit sur ses rois, à l'heure où la flatterie n'avoit plus à s'approcher d'eux ; puisque nous voulons rendre des hommages à ceux dont les travaux & la gloire nous font porter avec orgueil le nom de Français, accoutumons nous à la justice dans ces jugemens. Qu'ai-je entendu ? Quel est ce nouveau genre de déraison ? Une homme s'élève contre Descartes & sa philosophie ; & par la plus bizarre & la plus absurde des transitions, fait une longue déclamation contre Voltaire ; il voudroit nous montrer le plus vil des esclaves & des flatteurs dans un grand homme qui vécut dans l'indépendance, qui passa quelques années à la cour d'un roi ; mais de quel roi ? de Frédéric I qui osa lui reprocher ses conquêtes & presque sa gloire ; qui fut persécuté par lui, sans pouvoir cesser d'en être aimé ; il fut long-tems seul occupé à cette grande entreprise d'éteindre le fanatisme, qui, sous Louis XIV même, avoit encore jeté des feux sombres, & qui avoit inspiré la révocation de l'édit de Nantes & les dragonnades. Pour affaiblir l'empire des prêtres, il falloit habilement séparer leur cause de celle des rois ; il le fit. Osez le lui reprocher, vous qui n'auriez pu si facilement renverser l'autel & le trône, si vous les aviez trouvés soutenus encore l'un par l'autre. Il ménagea, il caressa peut-être quelques hommes puissans ; mais songez qu'il attaqua ce qu'il y avoit de plus puissant alors, les prêtres & les parlemens. Osez donc lui reprocher quelques ménagemens qu'il crut devoir employer, & à l'aide desquels il put éteindre les bûchers que le fanatisme rallumoit, sauver & recueillir les familles des Calas & des Sirven, & faire pâlir leurs bourreaux. Ah ! si les cendres de ce grand homme peuvent encore être troublées, ce n'est pas des invectives qu'on répand sur sa tombe ; c'est du regret de voir aujourd'hui poursuivre par des tourmens, par l'exil & la proscription, ceux qu'il n'attaqua que par le ridicule ; c'est d'apprendre par nos fureurs que l'incrédulité peut avoir elle-même son intolérance & son fanatisme ; c'est de voir s'effacer dans les cœurs cette humanité, cette pitié tendre & active, qui veilla toujours dans son âme & qui répandit sur ses écrits un charme qui se fait sentir aux âmes les plus grossières.

L'on insulte Voltaire & l'on traite Descartes avec mépris ! Quel est donc cet homme qui vient protester contre le cri d'un siècle & contre l'admiration de l'Europe ? Vous

qui ne trouvez rien de grand que dans les révolutions, songez-vous bien que vous méconnoissez à la fois les deux hommes qui ont fait dans l'esprit humain la plus étonnante des révolutions? Qu'étoit la philosophie avant Descartes, qui a ouvert aux sciences la route qu'elles parcourent aujourd'hui avec tant d'éclat, avec tant de sûreté? Quelle est la main puissante qui ébranla à la fois tous les préjugés, en créant un doute méthodique? Quel est le génie qui a porté par-tout les découvertes; qui, perfectionnant tout-à-coup l'algèbre, a su l'appliquer à la géométrie, l'un des passages les plus difficiles que l'esprit humain eût à franchir? — Descartes a laissé des erreurs? Oui; mais elles ont été facilement détruites, à l'aide même des procédés qu'il avoit inventés; & les erreurs qu'il a dissipées ne reparoîtroient plus; il avoit éclairé ceux qui les reformerent. Les Anglais, pleins d'un juste orgueil, ont porté Newton au tombeau de Westminster; & les Français balancent aujourd'hui d'accorder l'entrée du Panthéon à Descartes, qui fut, sinon le maître, au moins le précurseur de Newton!

LACRETELLE, le jeune.

A. Y. I. S.

Le prix de la souscription est de 750 liv. en assignats pour trois mois, ou de 25 livres en mandats.

Les souscripteurs du 1<sup>er</sup> prairial qui n'ont envoyé que 500 liv., sont invités à nous faire passer 250 liv. pour l'augmentation de prix devenue indispensable, & sans laquelle les abonnemens de prairial ne pourroient être servis que deux mois.

Aux termes du décret du 5 prairial, les assignats de 125 livres & au-dessus ne pouvant plus être échangés à Paris passé le 25 prairial qu'à raison de cent capitaux pour un, les abonnemens de 1750 livres qui nous parviendront en assignats au-dessus de 100 liv. après le 20 prairial, ne vaudront que pour un mois. Nous devançons le terme fixé par la loi, afin d'avoir le tems nécessaire pour échanger.

Les abonnemens pour les pays étrangers ne peuvent être reçus qu'en numéraire, au prix de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, & 30 liv. pour un an.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 6 prairial.

Des pétitionnaires se plaignent de recevoir leur congé de leurs propriétaires uniquement parce que ceux-ci n'aiment pas le papier-monnaie. — Renvoyé à la commission.

Le conseil adopte un projet de résolution par lequel l'école centale du département de la Haute-Marne est établie à Langres.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur les prévenus de massacres dans la commune de Lyon & les communes environnantes.

La séance étant avancée, cet objet est renvoyé à demain.

On publie le résultat du scrutin fait pour la formation d'une commission chargée de surveiller la trésorerie nationale.

Ceux qui la composent sont : Camus, Defermon, Monnot, Colombelle & Balland.

Renaud obtient la parole au nom d'une commission spéciale.

Il expose que le 15 floréal dernier, le directoire exécutif adressa au conseil un message, par lequel il invitoit le conseil à lever une difficulté qu'a fait naître l'art. 2 de la loi du 3 brumaire. Il s'agissoit de savoir si les fonctionnaires publics qui ont épousé des sœurs de femmes d'émigrés étoient compris dans ces calculs.

La commission dont je suis l'organe, continue Renaud, a pensé qu'ils n'y étoient pas compris. En effet, quoique j'aie épousé la sœur d'une femme d'émigré, je ne saurois être considéré comme l'allié de celui-ci. Autrement il faudroit dire que l'alliance entre ma femme & un émigré en produit une entre cet émigré & moi : or, c'est une maxime incontestable que l'affinité n'en produit pas une autre.

Il faut l'avouer, l'arrangement des mots de l'article, laisse d'abord quelque incertitude dans l'esprit; il y est dit: *Les peres, fils et petits-fils, freres et beaux-freres et les alliés eux-mêmes*, &c. d'après ces derniers termes qui semblent se référer à tous les substantifs précédents, on est tenté de croire qu'il existe des alliés au degré de beau-frere; on les cherche, & la première idée s'arrête sur les fonctionnaires qui ont épousé des sœurs de femmes d'émigrés; mais quand on réfléchit qu'une pareille alliance est unimaginable, on est convaincu que ces termes: *les alliés aux mêmes degrés*, ne se rapportent pas aux beaux-freres.

Mais est-il nécessaire de faire une loi interprétative de cet article? ou suffit-il de passer à l'ordre du jour sur le message du directoire exécutif? la commission n'hésite pas de proposer ce dernier parti. D'abord, parce que le doute du directoire exécutif ne subsistera plus quand il saura que le conseil n'a pas statué sur son message attendu que l'affinité n'en produit pas une autre.

En second lieu, parce qu'il y a un grand inconvénient à multiplier les lois.

Le conseil passe à l'ordre du jour; il ajourne un projet de résolution tendant à faire admettre par le tribunal de cassation toutes les demandes en recours contre les jugemens d'arbitres forcés formés avant le 1<sup>er</sup> vendémiaire & en tems utile.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 6 prairial.

On fait lecture de plusieurs résolutions qui sont renvoyées à l'examen de commissions spéciales.

*Abrégé Élémentaire des principes de l'économie politique*, par le citoyen Garnier, auteur de *la Propriété considérée dans ses rapports avec le droit politique*, & traducteur des *Aventures de Caleb Williams*; 1 vol. in-12, bien imprimé. A Paris, chez H. Agasse, libraire, rue des Poitevins, n<sup>o</sup>. 18.

Cet ouvrage, où les principes les plus sains sont développés avec autant de précision que d'élégance, est un des meilleurs livres élémentaires qui existent, & sur-tout l'un des plus utiles dans ce moment où toutes les idées d'économie politique sont si étrangement confondues.